

Rapport d'activité 2021 du CNAJMJ



Rapport d'activité 2021 du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires

Conception: CNAJMJ, VP Strat

Conception Graphique: Blend.fr

Photographie: Bannafarsai_Stock, Fizkes, Gorodenkoff, Ground Picture, Matej Kastelic, Motortion Films, Shutterstock, Tadamichi, Undrey

SOMMAIRE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	5
CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS DE 2021	6
L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE DU CNAJMJ	8
■ Évolution du nombre de procédures collectives et de prévention	9
■ Évolution du nombre de procédures par secteur d'activité	10
LES ACTIVITÉS EN 2021	12
■ Le Congrès annuel de la Colle-sur-Loup	13
■ Le centre de formation du CNAJMJ : certification & digitalisation	14
■ Les actions du CNAJMJ pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	16
LES NOUVEAUX OUTILS DIGITAUX DU CNAJMJ	18



L'ÉDITO

DU PRÉSIDENT



ÉDITO

Frédéric Abitbol

Président du Conseil National
des Administrateurs Judiciaires
et des Mandataires Judiciaires



Chères Consœurs, chers Confrères,

Je suis très heureux de vous présenter le Rapport annuel du Conseil national des AJMJ 2021, qui retrace une partie de l'action du Conseil national et, plus largement, l'activité de la profession au cours de l'année passée.

L'année 2021 fut marquée, comme 2020, par la crise du Covid 19 qui nous a non seulement touchés dans notre existence quotidienne mais aussi, pour certains d'entre nous, dans notre santé. Il semble enfin possible de croire que nous en voyons la fin.

L'année 2021 fut aussi celle de la chute continue de l'activité de notre profession, conséquence de l'efficacité des mesures de soutien à l'économie prises par le Gouvernement. Évidemment, comme tous les citoyens Français, nous nous réjouissons de voir que l'économie fut plus résiliente que ce que les cassandres annonçaient, et que les mesures prises pour protéger l'activité et renforcer la trésorerie des entreprises furent efficaces et ont empêché nombre d'entre elles de sombrer. Dans le même temps, nous œuvrons beaucoup pour bien faire comprendre à nos autorités à quel point les études d'administrateurs judiciaires et de mandataires judiciaires sont touchées par cette situation, dont résulte, pour la profession, une crise économique qui risque d'être longue et sévère. Il faut y apporter des réponses originales. Le Conseil national a formulé plusieurs propositions, dont nous vous avons présenté les grandes lignes lors de notre Congrès de la Colle-sur-Loup.

L'année 2021 fut aussi celle de la transposition de la directive n°2019/1023 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 par l'Ordonnance n°2021-1193 du Président de la République prise en application de l'article 196 de la Loi Pacte. Elle introduit notamment la création des « classes de parties affectées », dont la mise en place s'impose lorsque le débiteur atteint certains seuils (250 salariés et 20 millions d'euros de chiffre d'affaires net ou 40 millions d'euros de chiffre d'affaires net). **Même si ces seuils limitent fortement le nombre de sociétés pouvant bénéficier de plein droit de cette mesure, il ne s'en agit pas moins d'une innovation considérable pour le droit français, dont la mise en œuvre reviendra aux professionnels que nous sommes.**

En décembre 2021, nous avons également inauguré certains de nos nouveaux outils numériques, créés avec notre prestataire « Elliott & Markus » : un nouveau site internet, un nouvel intranet de la profession et un

nouveau site de vente d'actifs, « Actify ». Si les deux premiers furent mis en place avec succès, il faut bien reconnaître que le dernier a connu quelques difficultés de démarrage. Ces difficultés sont aujourd'hui résolues. **Aussi, je vous invite à vous servir pleinement de ces nouveaux outils, qui vous aideront dans la réalisation de vos missions et doivent contribuer à la transformation numérique, à l'œuvre, de notre profession.**

2021 fut aussi la seconde année du mandat de **Christophe Basse**, dont je souhaite saluer l'exceptionnel dévouement au service de la profession, l'inlassable énergie qu'il a déployée tout au long de son mandat et sa force de conviction, qui nous a permis de renforcer considérablement l'image de la profession, tant auprès du grand public que des chefs d'entreprises et de nos autorités.

Je salue également son courage qui a été bien utile lorsqu'il s'est agi de déjouer, avec succès, les attaques dont la profession a été l'objet. Déterminés à faire respecter la Loi, le bon sens et l'efficacité au service des entreprises et de l'économie du pays, nous ne céderons rien, tout en nous efforçant, bien sûr, de maintenir un dialogue avec tous les interlocuteurs de bonne foi.

C'est le travail quotidien du Conseil national et de son Président : **faire le lien entre la profession et nos autorités de tutelle, le Gouvernement, nos Parlementaires, décrire sans relâche notre activité et notre rôle**, trop souvent méconnus, défendre la profession, faire connaître nos succès, échanger, négocier, faire en sorte que les lois et règlements nous permettent de travailler dans les meilleures conditions possibles, bref, **expliquer, expliquer encore, expliquer toujours...** Vous pouvez compter sur moi pour m'atteler à cette tâche au mieux de mes capacités, comme mes prédécesseurs.

Je sais pouvoir compter sur tous les membres du Conseil national, sur notre Directeur général, Alain Damais, et sur tous ceux d'entre vous, notamment les responsables syndicaux dont je salue particulièrement la mobilisation, qui tous, donnent de leur temps au service de la profession.

À tous, je dis merci. >>>

Votre bien dévoué Président,
Frédéric Abitbol

CHIFFRES &

FAITS MARQUANTS

DE 2021



27 561

procédures collectives ont été **ouvertes** en 2021

(Nouvelle baisse de 15 % après la chute de 37,4 % en 2020)

6 614

ouvertures de
procédures de
**redressement
judiciaire**

20 172

ouvertures de
procédures de
**liquidation
judiciaire directe**

+ de

75 000

emplois concernés
par des ouvertures
de procédures
collectives

Plus de **73 %**
des liquidations
judiciaires directes
concernent des
entreprises **sans
aucun salarié**

-13 %
de procédures de
**redressement
judiciaire**

84,2 %
de dossiers
impécunieux,
soit **23 210**
dossiers

Seules **0,6 %**
des procédures
collectives
concernent des
entreprises de **plus
de 50 salariés**

5 592
ouvertures de
**procédures de
prévention** dont :
3 750 ouvertures de
procédures de mandats
ad hoc et 1 842
conciliations

La région la plus
touchée par des
défaillances est
l'Île-de-France avec
6 583 ouvertures de
procédures collectives

L'OBSERVATOIRE

STATISTIQUE

DU CNAJMJ



Constats 2021

DONNÉES PRÉCISES SUR LES PROCÉDURES COLLECTIVES

Le niveau des procédures collectives est en baisse de 46,8 % par rapport à son niveau de 2019. L'évolution 2021 semble être directement liée à l'efficacité et à l'impact très puissant des mesures d'aide mises en place par le Gouvernement depuis le début de la pandémie. Il est probable que l'on assiste à une remontée progressive des défaillances d'entreprises au cours des années 2022-2023.

Toutefois, compte tenu des encours de trésorerie encore disponibles (la moitié des PGE n'a pas été utilisée) il est probable que cette remontée soit lente, graduelle et partielle.

Évolution du nombre de PROCÉDURES COLLECTIVES

Type de procédure collective	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020
SAUVEGARDE	1 195	1 077	1 018	854	775	-9,3 %
REDRESSEMENT JUDICIAIRE	14 322	14 339	13 382	7 603	6 614	-13 %
LIQUIDATION JUDICIAIRE DIRECTE	39 994	39 036	36 950	23 960	20 172	-15,8 %
TOTAL	55 511	54 452	51 800	32 417	27 561	-15 %
Nombre d'emploi concernés	139 383	147 470	142 291	136 175	75 061	-44,9 %

Évolution du nombre de PROCÉDURES DE PRÉVENTION

Type de procédure de prévention	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020
CONCILIATION	1 268	1 401	1 468	1 693	1 842	+8,8 %
MANDAT AD HOC	4 091	4 344	4 317	3 403	3 750	+10,2 %
TOTAL	5 359	5 745	5 785	5 096	5 592	+9,7 %

Évolution du nombre d'ouvertures de

PROCÉDURES COLLECTIVES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 1/2

Secteur d'activité*	2020				2021				Évolution 2021/2020			
	Sauv.	RJ	LJD	TOTAL	Sauv.	RJ	LJD	TOTAL	Sauv.	RJ	LJD	TOTAL
ACT. DE SERVICES ADMINISTRATIFS & SOUTIEN	22	224	977	1 223	33	271	1 102	1 406	+50 %	+21 %	+12,8 %	+15 %
ACT. DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS	-	-	-	-	-	1	1	2	-	-	-	-
ACT. EXTRA-TERRITORIALES	2	8	89	99	1	18	82	101	-50 %	+125 %	-7,9 %	+2 %
ACT. FINANCIÈRES & D'ASSURANCES	44	105	334	483	41	125	314	480	-6,8 %	+19 %	-6 %	-0,6 %
ACT. IMMOBILIÈRES	63	221	521	805	45	274	637	956	-28,6 %	+24 %	+22,3 %	+18,8 %
ACT. SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES & TECHNIQUES	60	308	1 276	1 644	63	339	1 422	1 824	+5 %	+10,1 %	+11,4 %	+10,9 %
ADMINISTRATION PUBLIQUES	-	-	-	-	1	-	1	2	-	-	-	-
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	29	318	323	670	29	397	337	763	+0 %	+24,8 %	+4,3 %	+13,9 %
ARTS, SPECTACLES & ACT. RÉCRÉATIVES	24	91	398	513	25	122	326	473	+4,2 %	+34,1 %	-18,1 %	-7,8 %
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICE	14	166	926	1 106	21	176	873	1 070	+50 %	+6 %	-5,7 %	-3,3 %
COMMERCE	141	732	4 045	4 918	117	906	4 102	5 125	-17 %	+23,8 %	+1,4 %	+4,2 %



Avec plus de 5100 ouvertures de procédures collectives en 2021, le secteur du commerce (de véhicules, de gros et de détail) représente 21,7 % des ouvertures de cette année. Ce secteur enregistre une hausse mitigée de 4,2 % des ouvertures de procédures par rapport à 2020.

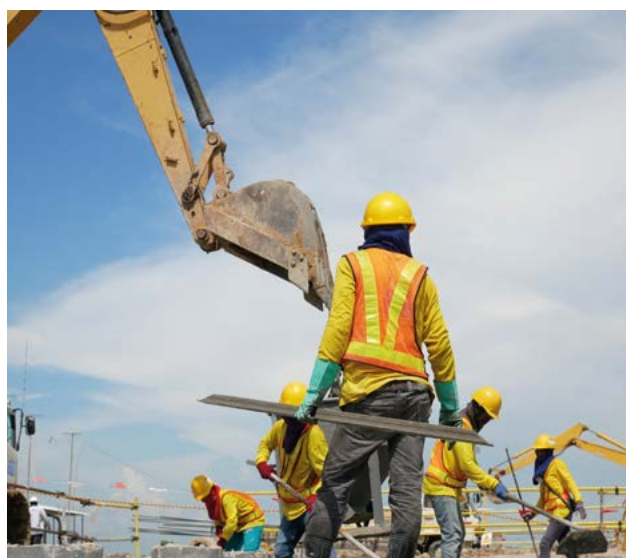
Le secteur des **activités spécialisées scientifiques et techniques**, enregistre une hausse de près de 11 % du nombre d'ouverture de procédures collectives sur un an avec plus de 1800 procédures. Ainsi, il représente 7,7 % des ouvertures de cette année.

Évolution du nombre d'ouvertures de

PROCÉDURES COLLECTIVES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 2/2

Secteur d'activité*	2020				2021				Évolution 2021/2020			
	Sauv.	RJ	LJD	TOTAL	Sauv.	RJ	LJD	TOTAL	Sauv.	RJ	LJD	TOTAL
CONSTRUCTION	32	752	3 613	4 397	58	1 179	3 950	5 187	+81,3 %	+56,8 %	+9,3 %	+18 %
ENSEIGNEMENT	14	80	328	422	8	64	276	348	-42,9 %	-20 %	-15,9 %	-17,5 %
HÉBERGEMENT & RESTAURATION	68	595	2 318	2 981	68	511	1 687	2 266	0 %	-14,1 %	-27,2 %	-24 %
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	60	385	975	1 420	66	406	981	1 453	+10 %	+5,5 %	+0,6 %	+2,3 %
INDUSTRIES EXTRACTIVES	1	0	5	6	0	2	2	4	-100 %	-	-60 %	-33,3 %
INFORMATION & COMMUNICATION	15	103	517	635	14	120	590	724	-6,7 %	+16,5 %	+14,1 %	+14 %
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT	2	14	41	57	2	15	41	58	0 %	+7,1 %	0 %	+1,8 %
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ,	0	0	9	9	1	9	13	23	-	-	+44,4 %	+155,6 %
SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	7	124	207	338	16	111	176	303	+128,6 %	-10,5 %	-15 %	-10,4 %
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	15	140	794	949	8	208	814	1 030	-46,7 %	+48,6 %	+2,5 %	+8,5 %
TOTAL	613	4 366	17 696	22 675	617	5 254	17 727	23 598	+0,7 %	+20,3 %	+0,2 %	+4,1 %

* Seuls les dossiers où l'information est connue sont comptés. À noter qu'un grand nombre de dossiers antérieur à 2021 ont cette information manquante ce qui explique en grande partie les évolutions observées



Le secteur d'activité le plus concerné par l'ouverture de procédures collectives est celui de la construction avec près de 5 200 procédures en 2021 (21,7 % des ouvertures).

Ce chiffre est en **hausse de 18 % sur un an**, tiré par la hausse des procédures de sauvegarde et de redressement du secteur.

Le nombre de défaillances du secteur hébergement et restauration a chuté de 24 % en 2021 par rapport à 2020 pour atteindre près de 2 300 procédures, c'est-à-dire 9,6 % des ouvertures de cette année.

Le secteur de l'industrie manufacturière représente **6,2 % des ouvertures de procédures collectives en 2021**. Avec près de 1 500 ouvertures cette année, le nombre de défaillances dans ce secteur est en **légère hausse de 2,3 %** par rapport à 2020.

LES

ACTIVITÉS

2021



Le Congrès de

LA COLLE-SUR-LOUP 2021



Christophe Basse a exprimé sa joie de voir la profession se retrouver enfin, après ces si longs mois de crise sanitaire et sa fierté pour l'action collective menée par les AJMJ durant cette période, dans l'accompagnement des entreprises face à la crise économique (N° Vert, permanences téléphoniques, diagnostics gratuits, etc.).

Frédéric Abitbol a ouvert la table ronde sur «la sortie de crise, entre fin des mesures de soutien et plan de relance», tracé les perspectives de l'évolution de la situation économique et évoqué les grands enjeux pour la profession dans ce contexte.



Alain Damais, Directeur général du Conseil, a présenté le travail de l'équipe avec, notamment, la mise en place d'une remontée automatique des données économiques des dossiers traités par la profession, la préparation des trois nouveaux sites du Conseil national (site web, extranet et Actify), et le renouvellement du partenariat avec la Banque des Territoires.

Axel Bierbach, Vice-Président du VID, syndicat regroupant nos homologues Allemands, est venu témoigner de l'importance de la coopération Franco-Allemande pour nos professions et nous a présenté de façon magistrale, dans un français excellent, la nouvelle Loi Allemande de transposition de la directive européenne sur la restructuration d'entreprises (la StaRUG).



Point d'orgue du Congrès 2021: le Ministre de la Justice a salué l'action des AJMJ pendant la crise et nous a délivré un message très positif, se montrant ouvert à travailler avec nous sur les moyens de moderniser plus avant la profession et de l'aider à faire face à la crise, qu'elle subit désormais de plein fouet.

Le centre de formation du CNAJMJ

2021 : L'ANNÉE DE LA CERTIFICATION ET DE LA DIGITALISATION

L'une des missions centrales du Conseil national est la formation professionnelle continue des mandataires de justice. Les missions qui leur sont confiées sont, année après année, d'une complexité croissante et leur imposent de maîtriser, outre le droit des entreprises en difficulté, de nombreuses disciplines aussi techniques qu'évolutives (droit du travail, droit des sûretés, comptabilité, etc.).

En vue de renforcer son action dans ce domaine crucial, le Conseil national a décidé en 2014 de créer son Centre de formation continue qui a vocation à assurer la formation de tous les professionnels, et de l'ensemble de leur personnel. Depuis lors, le centre de formation n'a cessé de développer ses actions. En 2021, malgré le contexte de crise sanitaire, 21 sessions de formation ont pu être réalisées réunissant 255 inscrits.

En dépit des difficultés nées de la crise sanitaire, le centre de formation du CNAJMJ s'est efforcé de répondre aux besoins exprimés par ses bénéficiaires, et des formations inédites ont pu leur être proposées :

- **L'évaluation financière des entreprises**, des actifs et des droits sociaux : **les méthodes** ;
- **L'évaluation financière des entreprises**, des actifs et des droits sociaux en **4 études de cas** ;
- Revendication / Restitution / Clause de réserve de propriété / Crédit-bail : pratique et actualité ;
- **Intégrer le risque cyber** dans l'exercice professionnel ;
- Mettre en œuvre les **bonnes pratiques pour améliorer la cyber-résilience** de l'étude.

À ces 5 nouveautés, des formations déjà existantes ont été **reprogrammées** compte tenu des besoins qui ont été exprimés à l'équipe du centre de formation par les professionnels et leurs collaborateurs (comptabilité ; droit des entreprises en difficulté ; lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; RGPD ; etc.).

La qualité des formations organisées par le centre de formation du CNAJMJ est confirmée puisque :

- **100% des personnes** ayant répondu au questionnaire d'évaluation **recommandent les formations** organisées par le CNAJMJ ;
- **88 %** estiment que la formation dispensée était de **très bon niveau**.

La reconnaissance de cette qualité a été renforcée par l'obtention en 2021 de la certification QUALIOPI.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés. Il en résulte que les organismes de formation, souhaitant que leurs sessions soient éligibles notamment aux prises en charge par les OPCO et le FIFPL à compter du 1^{er} janvier 2022, devaient obtenir, avant cette échéance, la certification dénommée QUALIOPI.

L'audit initial du Centre de formation du CNAJMJ s'est réalisé sur deux journées consécutives les 19 et 20 janvier 2021. Grâce au travail soutenu de toute l'équipe du Centre de formation, et à la suite de cet audit au cours duquel les preuves de conformité ont été examinées, la certification QUALIOPI a été délivrée au Centre de formation continue du CNAJMJ par AFNOR.

Cette certification confirme le sérieux et la qualité des actions du Centre de formation du Conseil, lequel s'efforce à répondre aux besoins de ses bénéficiaires tout en maintenant les procédures imposées par QUALIOPI.

Par l'obtention de cette certification, l'ensemble des offres de formation du centre du CNAJMJ est éligible aux prises en charge financières par les OPCO et le FIFPL.

En outre, l'année 2021 aura donné l'occasion au Centre de formation du CNAJMJ de finaliser sa transformation digitale. Il était fondamental pour le Centre de mettre à profit les effets de la crise sanitaire pour lui donner une nouvelle dynamique.

À ce titre, trois évolutions sont à mettre en exergue :

- 1 L'adoption d'un nouvel outil de gestion :** le Centre de formation se devait, dans le cadre de son plan d'amélioration continue, de faire évoluer ses procédures de gestion dans le respect du référentiel national de qualité. Un nouvel outil de gestion a donc été mis en place, lequel a nécessité un important travail de paramétrage, de modification de l'ensemble des documents de référence, et de l'adoption de nouvelles procédures internes;
- 2 La création d'un nouveau site internet :** intégré dans la démarche du CNAJMJ qui a refondu entièrement son site internet afin de répondre aux nouveaux besoins de ses utilisateurs, le site du Centre de formation a profondément été remanié. Les utilisateurs ont ainsi accès de manière facilitée aux différentes offres de formation, avec des possibilités de recherche diversifiées et une préinscription facilitée;
- 3 La réalisation de classes virtuelles :** la mise en place de formations à distance répondant aux critères d'éligibilité de la formation continue des DRIEETS, du FIFPL, des OPCO et de la certification QUALIOPI était un objectif majeur du Centre.

Une procédure particulière a donc été mise en place à cette fin et de nombreuses sessions en classes virtuelles ont été programmées pour 2022, sur des thématiques très diversifiées, afin de répondre au besoin du plus grand nombre et de permettre à ceux qui ne peuvent se déplacer, de bénéficier de nos actions de formation. **L'ensemble de ces actions permet de répondre dans les meilleures conditions aux besoins de nos bénéficiaires.**



EN 2021, CE SONT :

21

sessions de
formations
organisées

255

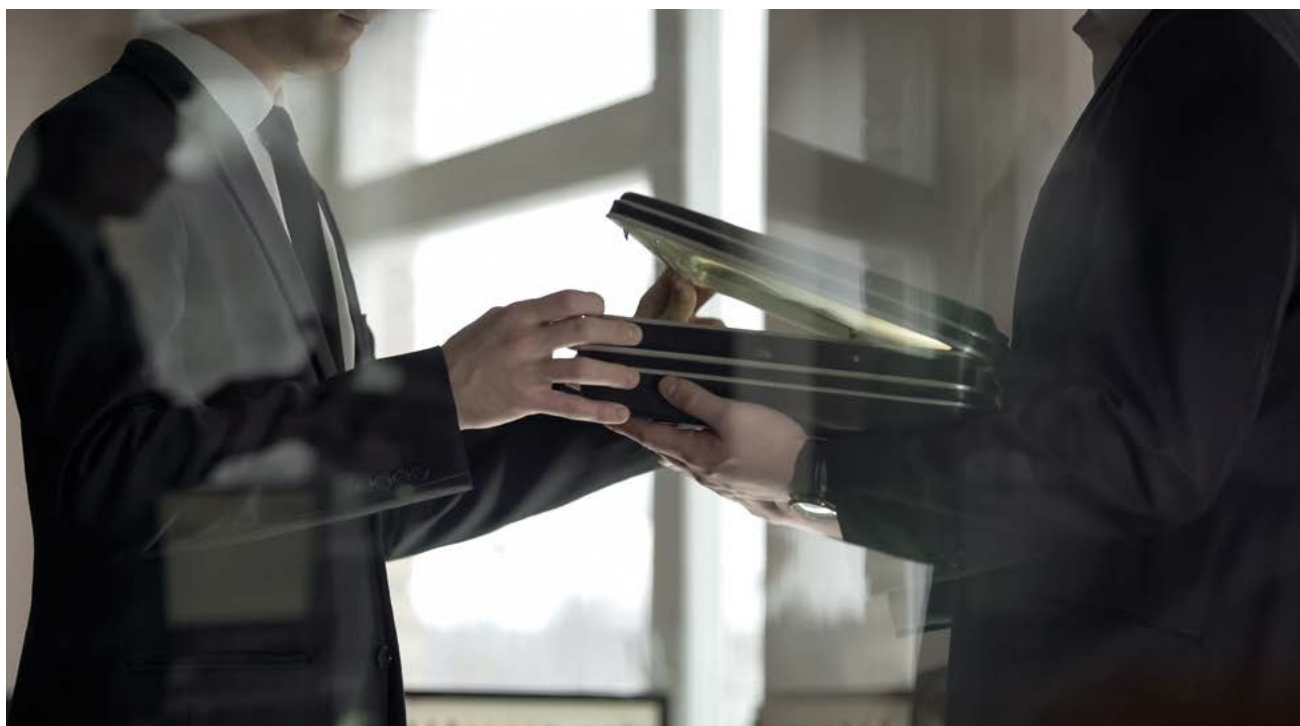
inscrits aux
formations

100%

des participants
interrogés **recommandent**
les formations

Les actions du CNAJMJ pour

LUTTER CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME



La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est une des missions majeures du CNAJMJ et des professionnels, ainsi que de leurs salariés.

L'année 2021 a été marquée par un travail soutenu et approfondi du CNAJMJ dans le cadre du Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB), en raison de l'évaluation du dispositif LAB-FT de la France par le GAFI (Groupement d'Action Financière Internationale). Organisme intergouvernemental, le GAFI élabore les normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et ses membres sont évalués à tour de rôle par leurs pairs. Cette évaluation s'est très bien passée et le CNAJMJ est heureux d'avoir pu démontrer l'effectivité et l'efficacité des mesures mises en œuvre par les professionnels AJMJ pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En 2021, le CNAJMJ a poursuivi ses actions de formation dédiées au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les actions de formation :

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, seules 5 sessions de formation au dispositif LAB-FT ont pu être réalisées permettant néanmoins de former 81 personnes (professionnels et salariés). Avec le développement des formations à distance organisées par le centre de formation continue du CNAJMJ, les sessions seront désormais maintenues quel que soit le contexte sanitaire.

Lors du Congrès annuel du CNAJMJ (les 7 et 8 octobre 2021), un **atelier sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme** a été réalisé avec la participation de TRACFIN.

Cet atelier a été l'occasion de rappeler les points forts de l'activité déclarative des AJMJ, ainsi que l'identification des éléments à améliorer pour un traitement efficace des données transmises par les professionnels.

La diffusion des informations sur le dispositif :

À la suite de la **signature le 16 juillet 2021 du Protocole de coopération entre le CNAJMJ et la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)**, le Conseil national diffuse désormais toutes les notes d'alerte de lutte contre la criminalité financière réalisée par le SIRASCO financier. Elles contribuent à l'information continue des AJMJ sur les typologies de la délinquance financière, et par conséquent les risques auxquels ces professionnels pourraient être exposés.

Afin d'attirer l'attention des professionnels sur la réforme du dispositif relatif au gel des avoirs, une note a également été publiée à la revue **LEDEN** (L'essentiel du droit des entreprises en difficulté, éd. Lextenso) intitulée : **Gel des avoirs : réforme du dispositif et refonte du registre** (janv. 2021).

En outre, une table ronde a été organisée par la Revue des procédures collectives civiles et commerciales au mois d'avril réunissant un représentant du parquet (S. Almaseanu), un représentant des greffiers des tribunaux de commerce (J.-F. Doucède), une représentante du CNAJMJ (S. Ledan-Cabarroque), sous la direction du Professeur M. Menjucq. **Les travaux ont été publiés par la revue sous l'intitulé « Les praticiens des procédures collectives confrontés au dispositif anti-blanchiment »** (RPCC, 2021, n° 3, p 81).

Participation aux 16^{es} entretiens de la sauvegarde :

Le CNAJMJ a participé aux 16^{es} entretiens de la sauvegarde, organisés par l'IFPPC (Institut français des praticiens des procédures collectives) le **25 janvier 2021** sur le thème : **Crise sanitaire et risques de blanchiment de capitaux**. L'objectif était de souligner les risques auxquels pourraient être exposés les professionnels dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de la crise sanitaire.

Le maintien d'une forte activité déclarative :

Si la crise sanitaire a pu être instrumentalisée par les délinquants pour obtenir des capitaux de manière illicite par diverses escroqueries (ex : fraude au PGE et au chômage partiel), ou pour tenter d'intégrer des capitaux illicites au sein de l'économie, la vigilance continue et soutenue des AJMJ et l'accomplissement de leurs obligations LAB-FT, a contribué à prévenir ce risque : **1056 déclarations ont été faites par les AJMJ en 2021, pour des enjeux financiers d'environ 3152 M€**. Comme le note TRACFIN dans son rapport annuel : « Avec 1056 déclarations de soupçon adressées à TRACFIN en 2021, l'effort collectif des AJMJ à la détection reste équivalent à celui de l'an dernier en volume (1098 signalements adressés en 2020). D'un point de vue qualitatif, l'examen des déclarations de soupçon révèle un net effort d'analyse par les déclarants. En effet, la grande majorité des signalements présente un exposé des faits détaillé et un effort de caractérisation du soupçon. Il convient également de souligner l'effort de la profession qui tend à systématiser l'ajout de documents en appui de la déclaration » (page 125 du Rapport Activité et Analyse, 2021, TRACFIN).

Ce niveau très élevé d'activité déclarative en 2021 malgré la diminution très importante du nombre de procédures collectives depuis deux ans (-50 % par rapport aux moyennes historiques), démontre que les AJMJ, soutenus par les actions du Conseil national, demeurent très actifs et très efficaces dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

QUELQUES DATES MARQUANTES :

25/01/2021

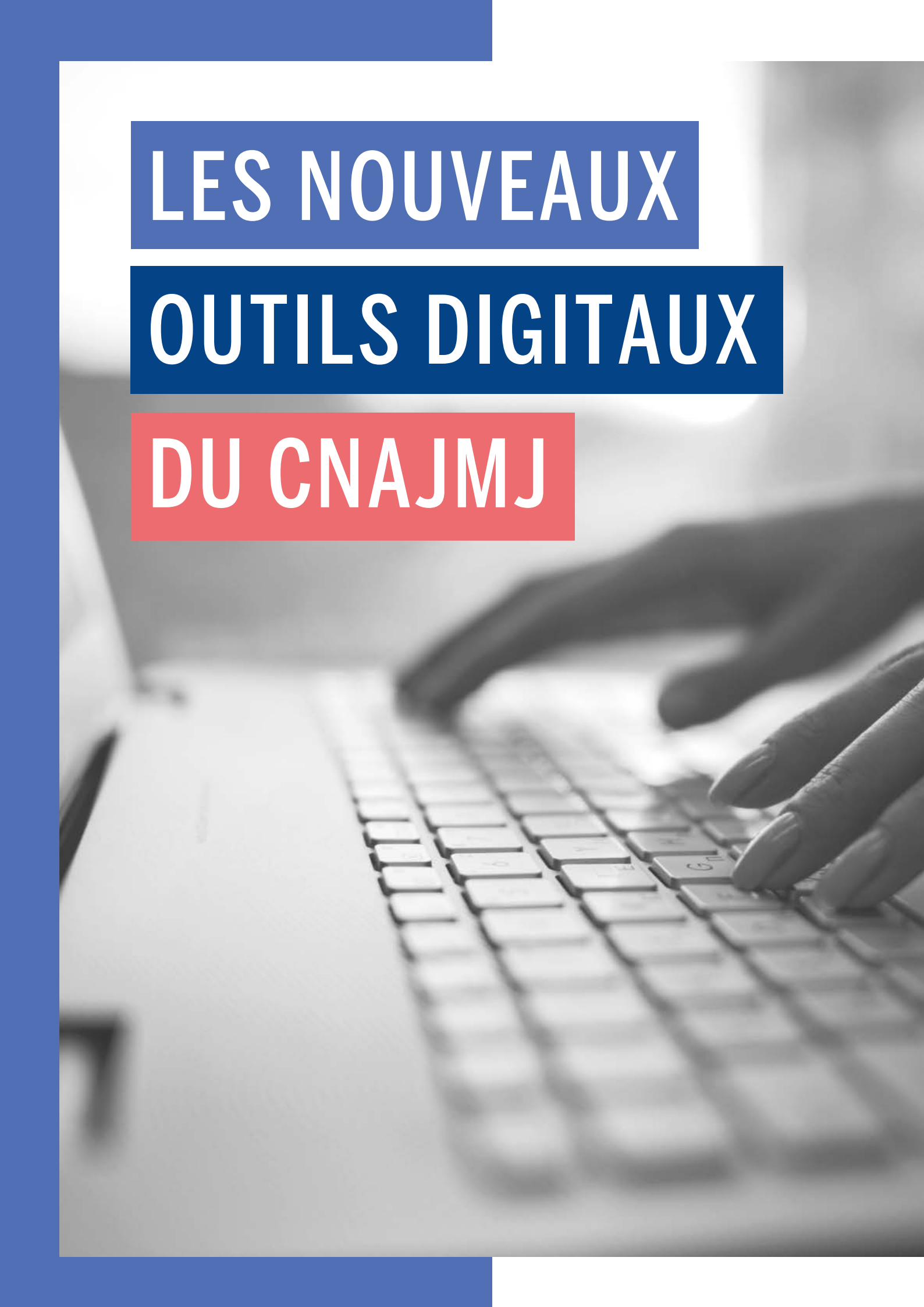
Participation aux **16^{es} entretiens de la sauvegarde** organisés par l'IFPPC

16/07/2021

Signature du **Protocole de coopération** entre le CNAJMJ et la DCPJ

7-8/10/2021

Organisation d'un **atelier** avec la participation du TRACFIN lors du Congrès annuel du CNAJMJ



LES NOUVEAUX

OUTILS DIGITAUX

DU CNAJMJ



Le site institutionnel

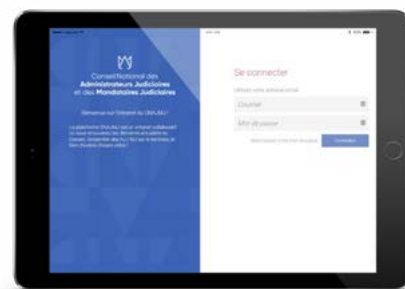
UNE NOUVELLE INTERFACE AU SERVICE DE NOS MÉTIERS ET DES JUSTICIABLES

Le site institutionnel a fait l'objet d'une profonde refonte, à la fois sur la forme et dans les ressources et fonctionnalités proposées. Porté par notre nouvelle charte graphique, le nouveau site propose une **ergonomie et une navigation grandement facilitée**, pour que chacun puisse trouver l'information recherchée.

Le site extranet

UN NOUVEL OUTIL PROFESSIONNEL ADAPTÉ AUX ÉVOLUTIONS DE NOS MÉTIERS

Notre extranet s'est renouvelé, avec une ergonomie revue de fond en comble et de nouvelles fonctionnalités pour **gagner en autonomie et faciliter le partage de nos connaissances**, le relais de nos actualités professionnelles ainsi que nos échanges réguliers.



La nouvelle plateforme Actify

ACHAT D'ACTIFS ET DE REPRISE D'ENTREPRISES EN PROCÉDURES COLLECTIVES

Au-delà de sa plateforme, Actify donne accès à un **écosystème digital complet et complémentaire**, pour valoriser les actifs et les entreprises :

- Publication sur le site internet
- Publication via votre logiciel métier
- Référencement sur internet
- Diffusion sur les réseaux sociaux Actify
- Envoi de newsletters aux professionnels
- Opérations de communication aux fédérations et associations professionnelles.



CONTACT

6 bd des Capucines
75009 Paris

www.cnajmj.fr
contact@cnajmj.fr

T. +33 1 42 61 77 44
F. +33 1 42 61 06 21

 [@cnajmj](https://twitter.com/cnajmj)  [@cnajmj](https://www.linkedin.com/company/cnajmj)